



PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMITÉ DU CODEX SUR LES ADDITIFS ALIMENTAIRES

Cinquante-sixième session

AVANT-PROJET DE SPÉCIFICATIONS RELATIVES À L'IDENTITÉ ET À LA PURETÉ DES ADDITIFS ALIMENTAIRES ÉMANANT DE LA 100^E RÉUNION DU JECFA

(Préparé par le Secrétariat du JECFA)

Les membres et les observateurs du Codex qui souhaitent soumettre des observations à l'étape 3 sur l'avant-projet de spécifications relatives à l'identité et à la pureté des additifs alimentaires émanant de la 100^e réunion du JECFA (Annexe) sont priés de le faire tel qu'indiqué dans la CL 2026/20-FA disponible sur le site du Codex/lettres circulaires 2026: <http://www.codexalimentarius.org/circular-letters/fr/>.

GÉNÉRALITÉS

A. Avant-projet de spécifications relatives à l'identité et à la pureté des additifs alimentaires émanant de la 100^e réunion du JECFA

1. À sa 100^e réunion, tenue à Rome, du 10 au 19 juin 2025, le Comité mixte FAO/OMS d'experts des additifs alimentaires (JECFA) a évalué la sécurité sanitaire de cinq additifs alimentaires et de sept auxiliaires technologiques.
2. Des spécifications complètes ont été préparées pour quatre additifs alimentaires: i) Bleu de gardénia (génépine) (SIN 165), ii) Gomme gellane clarifiée à faible teneur en acyle (SIN 418(iii)), iii) Glycolipides (SIN 246), iv) Thaumatine II.
3. Des spécifications révisées ont été préparées pour deux additifs alimentaires: i) Palmitate d'ascorbyle (SIN 304) et ii) Gomme gellane (SIN 418(i)).
4. Des spécifications complètes ont été préparées pour sept auxiliaires technologiques: i) α -amylase (JECFA95-1) de *Geobacillus stearothermophilus* exprimée en *Bacillus licheniformis*, ii) α -amylase (JECFA95-2) de *Geobacillus stearothermophilus* exprimée en *Bacillus licheniformis*, iii) α -amylase (JECFA95-3) de *Rhizomucor pusillus* exprimée en *Aspergillus niger*, iv) Amyloglucosidase (JECFA95-4) de *Rasamsonia emersonii* exprimée en *Aspergillus niger*, v) Asparaginase (JECFA95-5) de *Pyrococcus furiosus* exprimée en *Bacillus subtilis*, vi) β -amylase (JECFA95-6) de *Bacillus flexus* exprimée en *Bacillus licheniformis* et vii) Xylanase (JECFA95-9) de *Bacillus licheniformis* exprimée en *Bacillus licheniformis*.
5. Les spécifications qui seront abordées et examinées par le CCFA, à sa 56^e session, pour adoption sont indiquées dans l'annexe.
6. Les monographies des spécifications sont disponibles (en anglais uniquement) dans l'édition en ligne du JECFA du « Recueil des spécifications des additifs alimentaires » <https://openknowledge.fao.org/items/c69eaacf-dd6b-478e-ad98-3e7d90df6275> en tant que monographies FAO JECFA 35, 2026.

RECOMMANDATIONS

7. Le CCFA, à sa 56^e session, est invité à examiner les spécifications désignées comme « complètes » pour les additifs alimentaires listés dans l'annexe en vue de recommander leur adoption par la CAC49 en tant que spécifications relatives à l'identité et à la pureté des additifs alimentaires, en tenant compte des observations soumises en réponse à la CL 2026/20-FA.

B. Autres spécifications relatives à l'identité et à la pureté des additifs alimentaires émanant de la 100^e réunion du JECFA (pour information seulement)

8. Le Comité a noté qu'à sa quatre-vingt-deuxième réunion, il avait été décidé de réduire le niveau maximal autorisé pour le plomb dans les spécifications relatives à la gomme de caroube (SIN 410) et la gomme de caroube (clarifiée) utilisées dans les formules pour nourrissons de 2 mg/kg à 0,5 mg/kg. Les spécifications actuelles ont été révisées pour inclure la déclaration suivante: « Un maximum de 0,5 mg/kg dans les formules pour nourrissons et les formules à des fins médicales spéciales pour nourrissons ».

AVANT-PROJET DE SPÉCIFICATIONS ÉMANANT DE LA 100^E REUNION DU JECFA**SPÉCIFICATIONS POUR LES ADDITIFS ALIMENTAIRES DÉSIGNÉES COMME COMPLÈTES (Monographies FAO JECFA 35¹, 2026):**

Palmitate d'ascorbyle palmitate (SIN 304) (R)
Bleu de gardénia (génipine) (SIN 165) (N)
Gomme gellane (SIN 418(i)) (R)
Gomme gellane clarifiée à faible teneur en acyle (SIN 418(ii)) (N)
Glycolipides (SIN 246) (N)
Thaumatine II (N)

SPÉCIFICATIONS POUR LES AUXILIAIRES TECHNOLOGIQUES DÉSIGNÉES COMME COMPLÈTES (Monographies FAO JECFA 35¹, 2026):

α -amylase (JECFA95-1) de *Geobacillus stearothermophilus* exprimée en *Bacillus licheniformis* (N)
 α -amylase (JECFA95-2) de *Geobacillus stearothermophilus* exprimée en *Bacillus licheniformis* (N)
 α -amylase (JECFA95-3) de *Rhizomucor pusillus* exprimée en *Aspergillus niger* (N)
Amyloglucosidase (JECFA95-4) de *Rasamsonia emersonii* exprimée en *Aspergillus niger* (N)
Asparaginase (JECFA95-5) de *Pyrococcus furiosus* exprimée en *Bacillus subtilis* (N)
 β -amylase (JECFA95-6) de *Bacillus flexus* exprimée en *Bacillus licheniformis* (N)
Xylanase (JECFA95-9) de *Bacillus licheniformis* exprimée en *Bacillus licheniformis* (N)

N: Spécifications nouvelles

R: Spécifications révisées

¹ <https://doi.org/10.4060/cd8076en>